

Règlement Des bourses esprit libre du fonds lewin - de castro

Appel 2018 – Bourses 2019-2020

**Bourses Esprit libre du Fonds Lewin – de Castro**

**Objet**

Le Fonds Jacques Lewin – Inès Henriques de Castro finance des bourses de doctorat pour des **chercheurs issus de pays en développement** désireux de mener des recherches sur des **questions relatives aux droits et libertés**, valeurs chères à l’ULB.

La thématique de recherche devra avoir un lien avec les droits de la personne humaine, la liberté d’expression, la liberté de pensée et d’opinion, ou avec les différentes atteintes qui peuvent leur être portées : crimes de masse, violations des droits humains, violences politiques, pratiques autoritaires. Les objets de recherche liés aux situations de conflits et aux processus de paix feront l’objet d’une attention particulière. L’ancrage disciplinaire de la recherche pourra relever de l’ensemble des sciences humaines et sociales : droit, histoire, psychologie, sociologie, anthropologie, sciences politiques, philosophie, sciences économiques, sciences de la communication, sciences du langage, études littéraires…

**Financement**

Les bourses de doctorat sont octroyées pour une année académique, renouvelable trois fois (sur base d’un dossier de demande de renouvellement). Le montant net de la bourse de doctorat est de 1.964,91 €/mois au 1er janvier 2018 (montant FRIA) et est indexé annuellement.

La bourse n’est octroyée que durant les mois de séjour en Belgique avec un maximum de 6 mois par an. Dans le cas d’une dernière année de thèse et suite à l’analyse d’une demande argumentée, avec assurance de la date de fin de thèse par le promoteur, la CCCI pourra accepter, à titre exceptionnel, une bourse pouvant aller jusqu’à 8 mois maximum.

Le montant mensuel de la bourse couvre tous les frais liés à la bourse : frais de subsistance, frais de logement, frais d’inscription, achat de matériel didactique, frais de voyages internationaux, assurances soins de santé, etc.

Si le/la candidat.e bénéficie déjà d’un financement (ce qui constitue un atout), seul un complément peut être octroyé. Le montant du complément est égal à la différence entre le montant net FRIA et le montant net de l’autre financement déjà octroyé.

Les promoteurs encourageront les candidat.e.s à répondre en toute franchise à la question sur leurs sources de subsistance durant leur thèse, y compris en ce qui concerne le salaire de l’université du pays d’origine.

**Date et procédure d’introduction des dossiers**

Les dossiers, constitués du formulaire ad hoc et de ses annexes, doivent être envoyés par le promoteur ou la promotrice de thèse ULB, par email, au plus tard le 1er mars de chaque année, à l’adresse suivante : [virginie.scheffer@ulb.be](mailto:virginie.scheffer@ulb.be) Les dossiers incomplets ou soumis après le 1er mars ne seront pas pris en compte.

**Conditions d’éligibilité du/de la doctorant.e pour lequel la bourse est sollicitée**

* Il ou elle doit être ressortissant.e d’un des pays en développement repris dans la liste ci-dessous. Au cas où il ou elle aurait plusieurs nationalités, elles doivent toutes être mentionnées dans la candidature ;
* Il ou elle doit être titulaire au minimum d’un diplôme de Master et satisfaire aux critères d’inscription au doctorat à l’ULB ;
* La thèse doit se faire en co-tutelle ou, si ce n’est pas possible, en co-direction avec l’université du pays d’origine du/de la doctorant.e. ;
* Les candidatures de doctorant.e en cours de thèse sont éligibles uniquement si il ou elle a commencé sa thèse sous la direction scientifique d’un promoteur ou d’une promotrice de l’ULB et si le rapport du comité d’accompagnement (datant de maximum 3 mois avant le dépôt du dossier) est positif.

**En ce qui concerne le promoteur ou la promotrice de l’ULB:**

* + il ou elle ne peut introduire qu’une **seule** candidature ;
  + si il ou elle a une bourse, de ce fonds, en cours, il ou elle ne peut pas postuler.

**Critères de sélection :**

* 1. La pertinence du projet de recherche par rapport à l’objet du Fonds Lewin – de Castro;
  2. La qualité scientifique du projet de recherche ;
  3. L’adéquation entre le projet de recherche proposé et le profil du/de la candidat.e;
  4. L’optique d’un retour et d’une intégration future dans le pays d’origine.

La mesure Cascade de promotion des femmes est une politique de l’ULB qui fera référence dans le classement des candidat.e.s.

**Composition du dossier pour une *première candidature***

Le dossier, complété et envoyé par le promoteur ou la promotrice ULB, doit comprendre :

* Le formulaire dûment complété ;
* Le curriculum vitae du/de la doctorant.e (maximum 3 pages y compris la liste des publications) ;
* Deux lettres de référence, détaillées et argumentées, émanant respectivement des promoteurs ULB et Sud ;
* S’il ne s’agit pas de la première année de thèse, le dossier devra également comprendre le dernier rapport du comité d’accompagnement (datant de maximum 3 mois avant le dépôt du dossier) avec un état d’avancement de la thèse. Si le/la doctorant.e n’est pas en Belgique, une réunion en vidéo conférence est souhaitée avec son comité d’accompagnement.

Il ne sera pas tenu compte d’annexes supplémentaires.

**Composition du dossier pour la *reconduction* de la bourse**

Le dossier, complété et envoyé par le promoteur ou la promotrice ULB, doit comprendre :

* Le formulaire dûment complété ;
* Deux lettres de référence émanant respectivement des promoteurs ULB et Sud, chacun expliquant à sa manière, l’état d’avancement de la thèse et le travail fourni par le/la doctorant.e. ;
* Un rapport du comité d’accompagnement (datant de maximum 3 mois avant le dépôt du dossier) sur l’état d’avancement de la thèse et sur la faisabilité du programme de recherche endéans l’année ou les années restantes ;
* Lorsque le/la doctorant.e demande une bourse pour sa dernière année de thèse, le comité d’accompagnement doit confirmer que la thèse pourra être défendue à l’issue du dernier séjour en Belgique.

Ces documents doivent être envoyés, en un seul fichier, par E-mail, par le promoteur ou la promotrice de thèse ULB, au plus tard le **1er mars de chaque année**, à l’adresse suivante : [virginie.scheffer@ulb.be](mailto:virginie.scheffer@ulb.be)

**Conseils aux chercheurs du Sud pour la recherche d’un promoteur ou d’une promotrice à l’ULB**

1/ Veuillez identifier les promoteurs potentiels pour votre recherche sur les pages de la « Recherche » de notre site web : [www.ulb.ac.be](http://www.ulb.ac.be)

2/ Lorsque vous sollicitez une demande d’encadrement auprès de ces promoteurs, veuillez motiver le choix de votre sujet de recherche et le choix du ou de la promotrice ULB. Veuillez également envoyer directement votre CV et une publication (un écrit) scientifique.

3/ Il est fortement recommandé d’avoir identifié un promoteur ou une promotrice ULB pour le 1er février au plus tard.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Liste des pays éligibles pour les bourses de coopération de l'ULB** | | |
|  |  |  |
| Algérie | Kenya | St-Kitts et Nevis |
| Angola | Kiribati | St-Vincent et Grenadines |
| Anguilla | Laos | Suriname |
| Bangladesh | Lesotho | Swaziland |
| Belize | Liban | Syrie |
| Bénin | Liberia | Tanzanie |
| Bhoutan | Libye | Tchad |
| Bolivie | Madagascar | Thaïlande |
| Botswana | Malaisie | Timor-Leste |
| Burkina Faso | Malawi | Togo |
| Burundi | Maldives | Tokelau |
| Cambodge | Mali | Tonga |
| Cameroun | Maroc | Tunisie |
| Cap Vert | Marshall, Îles | Tuvalu |
| Centrafricaine, Rép. | Maurice | Vanuatu |
| Cisjordanie et bande de Gaza | Mauritanie | Venezuela |
| Colombie | Micronésie, États fédérés | Vietnam |
| Comores | Montserrat | Wallis et Futuna |
| Congo, Rép. | Mozambique | Yémen |
| Congo, Rép. dém. | Myanmar | Zambie |
| Cook, Îles | Namibie | Zimbabwe |
| Côte d'Ivoire | Nauru |  |
| Cuba | Népal |  |
| Djibouti | Nicaragua |  |
| Dominicaine, Rép. | Niger |  |
| Dominique | Nigeria |  |
| Égypte | Niue |  |
| El Salvador | Ouganda |  |
| Équateur | Pakistan |  |
| Érythrée | Palau |  |
| Éthiopie | Panama |  |
| Gabon | Papouasie-Nouvelle-Guinée |  |
| Gambie | Pérou |  |
| Ghana | Philippines |  |
| Grenade | Rwanda |  |
| Guatemala | Salomon, Îles |  |
| Guinée | Samoa |  |
| Guinée équatoriale | Sao Tomé et Principe |  |
| Guinée-Bissau | Sénégal |  |
| Guyana | Seychelles |  |
| Haïti | Sierra Leone |  |
| Honduras | Somalie |  |
| Indonésie | Soudan |  |
| Irak | Soudan du Sud |  |
| Iran | Sri Lanka |  |
| Jamaïque | Ste Lucie |  |
| Jordanie | Ste Hélène |  |